



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 2005-08**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 2005-08 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 1 500 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance extraordinaire du 17 juillet 2017.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca